

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	PHOENIX Enzymreiniger
Forme du produit	Mélange, granulé solide
1.2 Utilisations identifiées pertinentes	Produit de nettoyage pour dissoudre les résidus organiques et les odeurs. Utilisation par les consommateurs et les utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Aucune connue.
1.3 Fournisseur	Beratungs- & Vertriebsservice Schmidt, propriétaire Dieter Schmidt
Adresse	Lange Hecke 11, 41462 Neuss, Allemagne
Téléphone	+49 2131 8854107
E-mail (personne compétente)	d.schmidt@vertriebsservice-schmidt.de
1.4 Numéro d'appel d'urgence	+49 172 5100863 (service Sécurité des produits, heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon les critères du règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non soumis à l'étiquetage. Aucun pictogramme de danger, aucune mention d'avertissement, aucune mention de danger (H) ni conseil de prudence (P) requis.

2.3 Autres dangers

- La manipulation du granulé peut générer de la poussière. Éviter la formation de poussière et son inhalation.
- Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Carbonate de sodium	CAS 497-19-8 · CE 207-838-8 · 10 – 25 % · Eye Irrit. 2, H319
Métasilicate de sodium	CAS 6834-92-0 · CE 229-912-9 · moins de 1,0 % · Skin Corr. 1B, H314 · STOT SE 3, H335
Agents de surface non ioniques	moins de 5 %
Enzymes	Amylase, protéase
Parfum	présent

Composants déclarés en complément conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Le texte intégral des mentions H citées figure à la rubrique 16.

Liste complète des composants : phoenix-enzymreiniger.de/inhaltsstoffe

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Généralités : retirer immédiatement les vêtements souillés par le produit.
- Après inhalation : faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Après contact avec la peau : laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux : rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Après ingestion : rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

Légère irritation de la peau et des yeux possible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés	CO ₂ , poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
5.2 Dangers particuliers	Le produit n'est pas inflammable. Un fort échauffement peut dégager des oxydes d'azote (NO _x), du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO ₂).
5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles	Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection. Éloigner les personnes non protégées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts, les fosses et les caves.
6.3 Méthodes de nettoyage	Ramasser mécaniquement. Éliminer le matériau contaminé conformément à la rubrique 13. Assurer une ventilation suffisante.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Assurer une bonne ventilation. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
7.2 Conditions d'un stockage sûr	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Stocker à l'écart des agents oxydants.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit de nettoyage, voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle	Aucun composant soumis à une valeur limite d'exposition professionnelle au-delà du seuil de déclaration.
8.2 Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation suffisante.
Protection respiratoire	Uniquement en cas de forte formation de poussière : filtre à particules P2.
Protection des mains	Gants de protection en caoutchouc. Demander le temps de pénétration au fabricant.
Protection des yeux	Lunettes de protection étanches en cas de risque d'éclaboussures.
Mesures d'hygiène	Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique	solide (granulé)
Couleur	brun jaunâtre
Odeur	fruitée
Valeur du pH (100 g/l, 20 °C)	8,5 – 9
Point de fusion	non déterminé
Point d'éclair	sans objet (solide)
Température d'inflammation	205 °C
Température de décomposition	supérieure à 360 °C
Auto-inflammation	non auto-inflammable
Danger d'explosion	non explosif
Solubilité dans l'eau	soluble
Masse volumique apparente	non déterminée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune dans les conditions d'utilisation prévues.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions avec les acides forts et les agents oxydants.
10.4 Conditions à éviter	Températures supérieures à 360 °C, humidité.
10.5 Matières incompatibles	Acides forts, agents oxydants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu dans les conditions d'utilisation prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune valeur DL/CL50 pertinente pour la classification n'a été déterminée.
Irritation cutanée	Légère irritation possible.
Irritation oculaire	Effet irritant.
Sensibilisation	Aucun effet sensibilisant connu.
Autres informations	Selon la méthode de calcul du règlement CLP, le mélange n'est pas soumis à l'étiquetage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non déterminée.
12.2 Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus satisfont aux critères de biodégradabilité aérobie ultime définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004, au moins 90 %.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Les critères ne sont pas remplis.
12.6 Autres effets néfastes	Classe de danger pour l'eau allemande WGK 1 (auto-classification), faiblement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit non dilué ou en grandes quantités pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer conformément aux prescriptions réglementaires. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères ni dans les égouts.
Catalogue européen des déchets	07 00 00 · 07 07 00 · 07 07 99
Emballages non nettoyés	Éliminer conformément aux prescriptions réglementaires.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4 ADR/RID, IMDG, OACI/IATA	Pas une marchandise dangereuse au sens de ces réglementations.
14.5 Dangers pour l'environnement	Polluant marin : non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : non soumis à l'étiquetage. Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents : respecté. Règlement (UE) n° 528/2012 concernant les produits biocides : sans objet, le mélange n'est pas un produit biocide.
Classe de danger pour l'eau (Allemagne)	WGK 1 (auto-classification), faiblement dangereux pour l'eau
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées à la rubrique 3

- H314 – Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 – Peut irriter les voies respiratoires.

Les mentions H citées se rapportent à la classification des composants purs et non au mélange. Le mélange lui-même n'est pas soumis à l'étiquetage.

Modifications par rapport à la version précédente

- Passage de la directive 91/155/CEE abrogée au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.
- Suppression de l'éther méthylique du dipropylèneglycol : ne fait plus partie de la formulation.
- Ajout des enzymes (amylase, protéase), des agents de surface non ioniques et du parfum à la rubrique 3.
- Suppression des propriétés physiques d'une préparation liquide (point d'ébullition, densité, miscibilité totale) ; le produit est un solide.
- Remplacement des phrases R par les mentions H conformément au CLP.
- Correction de la raison sociale et des coordonnées.

Les informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucune relation juridique contractuelle.

Version 3.0 · Date : 29.07.2026 · Remplace la version du 01.01.2023 · Service émetteur : Sécurité des produits